



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE KURTZENHOUSE

4 - PLANS DE ZONAGE

4.1 - Vue d'ensemble (1/10 000)

4.2 - Zoom partie urbaine «village» (1/5 000)

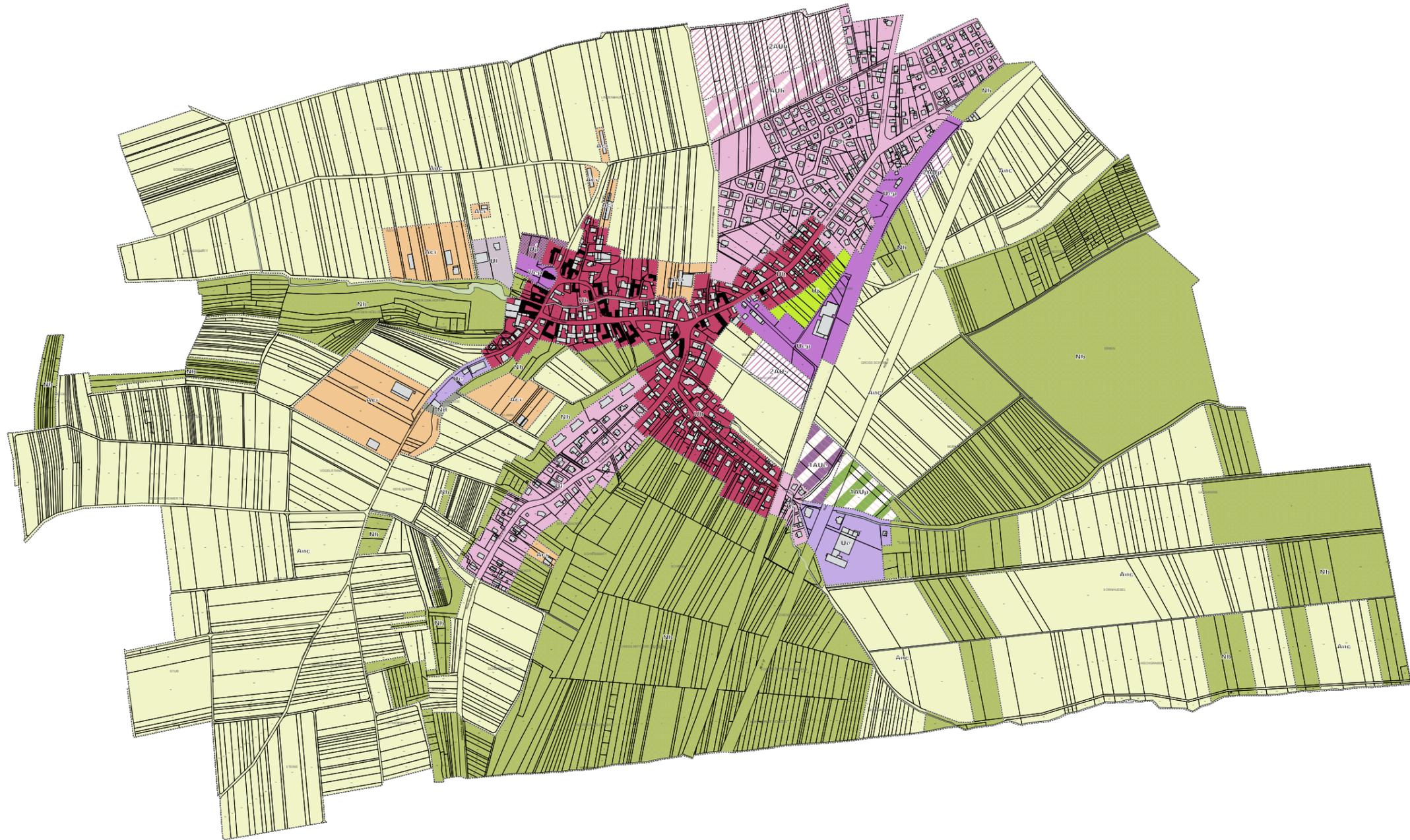
LÉGENDE

-  1 AUe - Secteur d'extension urbaine à vocation d'activités économiques
-  1 AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle
-  1 AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics
-  2AUh - Secteur d'extension urbaine à vocation résidentielle à moyen ou long terme
-  2AUp - Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipements publics à moyen ou long terme
-  2AUs - Secteur de sport et de loisirs de plein air à moyen ou long terme
-  Acr - Secteur agricole à constructibilité restreinte
-  Anc - Secteur agricole non constructible
-  Nb - Secteur naturel
-  Nd - Secteur de mémoire d'ancienne décharge
-  Ue - Secteur d'activités économiques
-  Uep - Secteur d'équipements publics d'éducation, de sport et de culture
-  Uh - Secteur historique du village
-  Uj - Secteur de jardins
-  UI - Secteur d'urbanisation limitée
-  Up - Secteur d'espace public paysager
-  Ur - Secteur urbain à dominante résidentielle

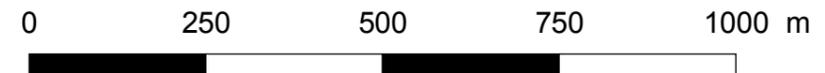
-  Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
(R. 151-6 du Code de l'Urbanisme)
-  Emplacement réservé
-  Espace naturel refuge de biodiversité à préserver
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
-  Patrimoine bâti historique du village à préserver
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
-  Autre bâti

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
N° 1	Surface : 31 ares	Réalisation d'un espace paysager récréatif	Commune de Kurtzenhouse

4.1 - Plan de zonage : vue d'ensemble



1/10000



4.2 - Plan de zonage : zoom partie urbaine «village»

